

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Gesal Stop campagnols et taupes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocides

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Jardin SA
Hegenheimermattweg 65
CH-4123 Allschwil

Téléphone : +41 (0)61 486 20 00

Téléfax : +41 (0)61 486 20 01

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Info@compojardin.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone:Tox Info Susse 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Informations Additionnelles sur les Dangers : Contient du p-menthane-3,8-diol (citriodiol).
Peut produire des réactions allergiques.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version 2.0	Date de révision: 07.08.2018	Numéro de la FDS: C5062	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 07.08.2018
----------------	---------------------------------	----------------------------	--

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Biocides

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27-XXXX	Asp. Tox. 1; H304	< 10
Eukalyptus citriodora Öl hydratisiert, cyclisiert (EC ÖL (H/C))	1245629-80-4	Eye Irrit. 2; H319	< 10
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2; H225	< 5
p-menthane-3,8-diol (citriodiol)	42822-86-6 255-953-7	Flam. Liq. 3; H226 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	< 5
Citronellol	106-22-9 203-375-0	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	< 0,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 11, Solides combustibles

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version 2.0 Date de révision: 07.08.2018 Numéro de la FDS: C5062 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 07.08.2018

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
			1.000 ml/m ³ 1.900 mg/m ³	TRGS 900 - Valeurs-limites dans l'atmosphère du lieu de travail 'Valeurs limites dans l'air' (Publication par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales)

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
éthanol	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme	950 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à court terme	950 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme	114 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme	206 mg/m ³

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes

numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme	87 mg/m3
--	---------------	-----------	-------------------------	----------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,75 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	: Éviter le contact avec les yeux.
Protection des mains	
Matériel	: Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Délai de rupture	: > 10 min
Épaisseur du gant	: 0,2 mm
Longueur des gants	: Type de gants standards.
Remarques	: Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	: non requis Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: blanc
Odeur	: huiles étherées
pH	: 5,0 - 6,5
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 105 °C Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.9
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes

numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

Densité	:	0,95 - 1,01 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	env. 2,9 mm ² /s (20 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 114
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
-------------------	---	-----------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
---------------------	---	--

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Acides forts et bases fortes Oxydants forts
-------------------	---	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 423
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 2,06 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
---------------------------------	-------------------------------

éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale	: (Rat): 7.060 mg/kg
-------------------------------	----------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Composants:

éthanol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

Composants:

éthanol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants:

éthanol:

Espèce	: Souris
Méthode	: OECD Guideline 429
Résultat	: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Ne contient pas de composé listé comme mutagène
--	---

Composants:

éthanol:

Génotoxicité in vitro	: Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium Résultat: négatif
-----------------------	---

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo	: Méthode: OCDE ligne directrice 475 Résultat: négatif
----------------------	---

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
--	--

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version 2.0	Date de révision: 07.08.2018	Numéro de la FDS: C5062	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 07.08.2018
----------------	---------------------------------	----------------------------	--

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-
- Evaluation production

Composants:

éthanol:

Toxicité pour la reproduction : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets téra-
- Evaluation togènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

éthanol:

Espèce	: Rat, femelle
NOAEL	: 1.730 mg/kg
Durée d'exposition	: 90 d
Méthode	: OECD Guideline 408

Toxicité par aspiration

Composants:

éthanol:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Eukalyptus citriodora Öl hydratisiert, cyclisiert (EC Öl (H/C)):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 35 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 26 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (algues non spécifiées): 37 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Eukalyptus citriodora Öl hydratisiert, cyclisiert (EC Öl (H/C)):

Biodégradabilité : Remarques: Devrait être biodégradable

éthanol:

Biodégradabilité : Biodégradation: 97 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Demande Biochimique en : 1.000 mg/g

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

Oxygène (DBO)
Demande Chimique en Oxy- : 1.900 mg/g
gène (DCO)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

éthanol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,32
octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

éthanol:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Utiliser le solde de l'engrais selon son usage prévu et selon

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

les recommandations d'utilisation.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Les emballages vides peuvent être évacués avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : pollue faiblement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes

numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

- | | |
|------|---|
| H304 | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | : Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

- | | |
|-----------------|---|
| Aquatic Chronic | : Toxicité chronique pour le milieu aquatique |
| Asp. Tox. | : Danger par aspiration |
| Eye Irrit. | : Irritation oculaire |
| Flam. Liq. | : Liquides inflammables |
| Skin Irrit. | : Irritation cutanée |
| Skin Sens. | : Sensibilisation cutanée |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Gesal Stop campagnols et taupes numéro d'article: 2203902039

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	07.08.2018	C5062	Date de la première version publiée: 07.08.2018

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR